

**Demande de conversion de permis F en permis B. Quels sont les critères les plus pertinents et non arbitraires aux yeux du Service de la population ?**

Une nouvelle pratique dans les critères d'octroi de permis B à des personnes titulaires d'un permis F semble s'être implémentée au sein du Service de la population (SPOP). En effet, ce dernier a refusé, à plusieurs reprises, l'octroi d'un permis B sous unique prétexte que les requérant-e-s concerné-e-s étaient hébergé-e-s dans un appartement mis à disposition par l'EVAM. Cette décision est d'autant plus arbitraire que les personnes concernées étaient autonomes financièrement et donc, répondaient à un des critères (voir même plusieurs) de l'Ordonnance relative à l'admission au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA).

Lors d'une réponse à une question sur ce sujet, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a justifié cette décision en précisant que « la seule présence d'une autonomie financière n'est, (...), pas en tant que telle un élément permettant de conclure d'emblée à l'octroi d'une autorisation de séjour »<sup>1</sup>.

En date du 23 octobre 2009, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a donné tort au SPOP et considère que, *de facto*, bénéficiaire d'un logement (tout en payant le loyer) mise à disposition par l'EVAM ne constitue pas une situation d'assistance et *a fortiori* ne doit pas être le critère permettant le non-octroi d'une autorisation de séjour. Au vu de ce qui précède, il apparaît clairement que ledit Service n'a pas effectué un examen dans son ensemble, contrairement à ce qu'affirme le Chef de Département sur les modalités d'examen effectués par le SPOP.

En se reposant derrière le critère d'assistance, alors que les requérant-e-s concernés sont autonomes financièrement, le SPOP semble vouloir rendre de plus en plus difficile l'accès au permis B pour les requérant-e-s titulaires d'une autorisation de séjour provisoire (permis F).

Par cette interpellation, nous aimerions savoir quels sont les critères et la pertinence dans l'examen des demandes d'autorisation de séjour effectués par le SPOP.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

**Pour les années 2008 et 2009 (à ce jour) :**

<sup>1</sup> Heure des questions du mardi 06 octobre 2009, 09\_HQU\_213

1. Combien de refus de conversion de permis B en permis F ont été prononcé par le SPOP sous seul critère que les requérant-e-s concerné-e-s disposaient d'un logement fournis par l'EVAM ?
2. Dans ces refus, combien de requérant-e-s étaient autonomes financièrement et payaient donc un loyer ?
3. Combien de recours (à ce jour) ont été déposés auprès du SPOP, respectivement auprès de la Cour de droit administratif et public du TC par les personnes qui ont fait l'objet d'un refus portant sur le critère de la question 1 ?
4. Concernant le jugement du 23 octobre 2009, comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il la dissonance effective entre les déclarations du Conseiller d'Etat sur ce sujet (cf. heure des question du 06 octobre) et la carence d'analyse globale effectuée par le SPOP sur ce dossier précis ?
5. Considérant les critères retenus dans l'art. 84 al.5 Letr pour les demandes d'autorisation de séjour soit, le niveau d'intégration (économique et sociale), de la situation familiale et l'exigibilité d'un retour dans son pays de provenance :
  - a.) Combien de refus d'octroi de permis B ont été prononcé uniquement sur des critères d'intégration (économique et sociale) ?
  - b.) Combien de refus d'octroi de permis B ont été prononcé uniquement sur des critères liés à la situation familiale ?
  - c.) Combien de refus d'octroi de permis B ont été prononcé uniquement sur des critères liés au fait que le renvoi dans le pays de retour était possible ? et dans quels pays ?

Le Lieu, le 08 novembre 2009



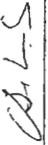
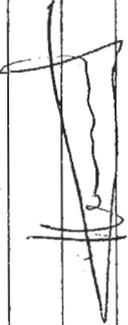
Nicolas Rochat, député

*dulpt souhaité.*

## Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Cherix François	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Fiora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Girardet Lucas
Borel Bernard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André	Glutz Félix
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Brélaz François	Dertaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne 	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger 
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole 	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude 
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier 	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randoin Philippe 	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel 	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Zwahlen Pierre